Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20261109-D96_2026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 09 NOVEMBRE 2026

**Date de convocation :** 03 novembre 2026
**Nombre de conseillers** e*n exercice :* 23 *Présents : 19* *Votants :* 20

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*L'an deux mil vingt-six, le 09 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

*ETAIENT PRESENTS :*
*M. DUTEIL Bruno, Maire*

*Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints*

*M. JACOB Christophe, Mme BERTIN Christine, M. DEBROIZE Hubert, M. DUBREIL Denis, Mme LECARPENTIER Florence, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme CARISSAN Fanny, M. COLLET Mathieu, Mme FLEURY Samantha, M. TEXIER Chris, conseillers.*

*EXCUSÉS : Mme DUMERAT Emilie, Mme MOISAN Marie-Annick,*

*ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo*

*Madame DUMERAT Emilie donne pouvoir à Madame SAMARCQ Marie*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : DEBROIZE Hubert ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.*

## *Délibération n°96/2026*
## Création d'un emploi non permanent

Monsieur le Maire explique qu'un besoin temporaire existe sur la maintenance des bâtiments communaux. Pour répondre à ce besoin, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité comme suit pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2026 :

| Cadre d'emploi | Grade | Nombre d'emploi | Temps de travail |
|---|---|---|---|
| Filière technique Adjoint technique | Adjoint technique territorial | 1 | Temps complet |

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20261109-D96_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 abstention, 0 contre, 20 pour) :

- ***CRÉÉ*** l'emploi non permanent présenté ci-dessus à compter du 1er décembre 2026 et pour une durée d'un an.

***Pour extrait conforme, le 09 novembre 2026,***

***Le Maire,*** ***Le Secrétaire de séance***

***Bruno DUTEIL*** ***Hubert DEBROIZE***

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.